



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du jeudi 27 Juin 2024 à 19h

N°02 -2024- Juin

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RONNÉ, Maire.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2024.
2. Délibérations :
 - Travaux 2024 : « Clos Guidon »
 - Agent
3. Travaux 2025 ?
4. SIEGE 27 : Projet ?
5. Organisation Elections Législatives
6. Informations
7. Questions diverses

ETAIENT PRESENTS : Mesdames CAPEL, TROVEL, PLURIAU

Messieurs RONNÉ, BERT, FAUCHE, BRUNET, D'AUBIGNY, LECOQ, MANCHON, MARIN, TURPIN, MANCHON

*Absents - Excusés : Madame MOREL donne procuration à Mme TROVEL
Madame BOURY*

Madame Madelyne TROVEL a été désignée secrétaire de séance,

Formant la majorité des membres en exercice, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

La séance est ouverte à 19H par Monsieur Christian RONNÉ, le Maire.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2024.

Le procès-verbal ayant été adressé à chaque élu, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Délibérations :

➤ OBJET : Travaux 2024 : Réalisation d'un enrobé sur la voie du Lotissement du Clos Guidon

Le maire donne lecture de 2 devis rédigés par l'entreprise

- A2TP SARL à Hondouville S'élevant à la somme de 29 215.70 € HT Soit 35 058.84 € TTC
- COLAS à Val de Reuil S'élevant à la somme de 25 490.40 € HT Soit 30 588.48 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- que les travaux soient effectués avec pour vote : Abstention : 1 Pour : 12
 - et d'accepter le devis de l'entreprise COLAS à Val de Reuil avec pour vote : Abstention : 2 Pour : 8 Contre : 3
- S'élevant à la somme de 25 490.40 € HT Soit 30 588.48 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent au projet.

➤ OBJET : Agent : Création du poste de rédacteur et nomination à ce poste

Madame CLEMENT ayant satisfait à la promotion interne de rédacteur, il est proposé de créer un poste de rédacteur et d'y nommer celle-ci. Le conseil municipal décide de créer le poste de rédacteur au 1^{er} juillet 2024, et décide de nommer Madame CLEMENT Fadila à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents

- D'adopter la proposition du président
- De modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2024

2. Projets 2025

- Toiture de l'Espace « Aron » : nouvelle toiture pour la grange en 2024
- Jeux enfants « Espace Aron » il est prévu d'ajouter un tourniquet dans l'espace des petits.
- Terrain de bi-cross : peu fréquenté, il sera supprimé et transfert des agrès sportifs du stade vers l'Espace Aron
- Buts de foot : fatigués et usés, devenus dangereux, ceux-ci doivent être remplacés.
- Terrain de foot : il sera demandé des devis pour l'entretien, la tonte des 2 ha pour une moyenne de 40 tontes par an.
- Abri randonneurs : achat d'un abri près du stade de foot.
- Pancartes Bromesnil : certaines pancartes de nom de rue, illisibles, vont être remplacées.
- Trottoirs de Bromesnil : projet d'enfouissement du réseau, rue du Cheval Gris, après construction des maisons, prévues dans ce secteur.
- Panneaux photovoltaïques (Ecole et SDF) : des demandes de devis seront faites pour les deux lieux.
- Peinture école : les murs seront repeints pour plus de fraîcheur.
- Défibrillateur : l'achat d'un nouvel appareil sera effectué.

3. SIEGE 27 : Projet

Comme chaque année, le maire doit rendre compte de ses projets au titre des réseaux d'électricité, d'éclairage public au titre de la transition énergétique.

4. Organisation Elections Législatives :

Le bureau de vote sera situé dans la Mairie, la salle des fêtes étant louée sur ces deux dates.

5. Informations

Le maire informe aux membres du conseil

- De la fermeture de la mairie pour les vacances été 2024 sera du 16 juillet au 19 août 2024.
- Une permanence sera assurée le mardi soir de 18h à 19h

6. Questions diverses

- Monsieur Dupard s'inquiète de la fermeture de la déchèterie de Caer.
Il lui est répondu que celle-ci a été vandalisée, qu'elle est en attente de réparation et de mise en place de caméras.
- Monsieur Tuboeuf, non présent à ce conseil, a remis une lettre au maire.
Ce dernier lui a personnellement répondu et lu en séance ses doléances.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, M. Christian RONNÉ lève la séance à 21h.

M. RONNÉ CHRISTIAN, Maire	Mme TROVEL MADELYNE 1 ^{ère} Adjointe <i>Secrétaire de séance</i>
------------------------------	---